

PISCINES, SPAS ET JACUZZIS

Je réduis les consommations de mes équipements de loisirs



Les piscines, spas et jacuzzis sont parmi les équipements touristiques les plus gourmands en eau. Des gestes simples et des équipements adaptés permettent de réduire la consommation tout en profitant de la baignade.



BONNES PRATIQUES

Réduction des pertes d'eau

- Couvrir les bassins lorsqu'ils ne sont pas utilisés (bâche de nuit, couverture thermique, volet roulant) → limite l'évaporation et les pertes de chaleur.
- Limiter les points d'eau multiples. Un jacuzzi de 2m³ rempli 3 à 4 fois/an = la consommation annuelle d'une piscine privée moyenne.
- Adapter le niveau d'eau : un bassin rempli à rabord entraîne plus de pertes. Vigilance en période d'arrêts sécheresse où les remises à niveau et remplissages sont réglementés (cf. fiche arrêté).
- Encourager un usage responsable : limiter les plongeurs et jeux d'arrosage. Déconseiller le short de bain (pertes d'eau et dégradation de la qualité).

Optimisation des bassins

- Adapter filtration et traitement selon la fréquentation et la température → moins de nettoyage de filtres.
- Valoriser les eaux de vidange et de lavage de filtres pour l'arrosage et nettoyage des extérieurs et pour de nouveaux lavages de filtres sous réserve du respect des critères de qualité (sauf les premières eaux qui repartent aux eaux usées) (cf. fiche qualité, réutilisation et récupération de l'eau).



Attention : penser à déchlorer l'eau au préalable sauf si stockage de l'eau sur longue durée, le chlore s'évapore facilement.

Jusqu'à

80 m³

pour le remplissage d'une piscine, soit 3 à 4 mois de consommation d'eau d'une famille de 4 personnes.

Source : DGE



COÛTS/ BÉNÉFICES

- Couverture thermique pour piscine :
 - Bâche de nuit = 150 à 300 €
 - Volet roulant = 2000 à 5000 € → ≈15 m³ d'eau économisés/an
- Électrolyseur sel : 800 à 3000 €.

- Privilégier le mois de mars pour effectuer la vidange annuelle des bassins. La température extérieure fraîche permet de limiter l'évaporation et le développement des bactéries.
- Installer une régulation automatique du pH de l'eau et du chlore → ajuste en continu les quantités injectées et réduit les nouveaux apports d'eau.

Piscine avec électrolyseur au sel

- Étudier la faisabilité d'installer un électrolyseur au sel → transforme le sel en chlore naturel et limite les vidanges.

 Attention, les piscines au sel **sans** électrolyseur sont interdites pour toutes les piscines à usage collectif*.

- Le bassin est soumis aux références qualité d'une piscine classique. Respecter les exigences de [l'arrêté du 19/12/2025](#) et déclarer le bassin auprès de l'ARS.
- Contrôler plusieurs fois par jour son bassin (pH, stabilisant...) pour anticiper toute dérive et limiter les apports massifs d'eau.

Piscine naturelle

La piscine utilise des plantes et des micro-organismes pour filtrer et purifier l'eau sans produits chimiques. L'eau reste propre et claire grâce à un écosystème équilibré, reproduisant les processus de purification de la nature. Déclaration obligatoire du bassin auprès de l'ARS.

Les + : intégration paysagère, pas de produits chimiques, entretien régulier mais limité, favorise la biodiversité.

Les - : conception complexe et coûteuse, besoin d'espace (3 bassins), eau limitée à 24°C (développement de bactéries au-delà), contrôle sanitaire plus strict, capacité réduite (1 baigneur/10m³ d'eau) et élaboration d'un profil de l'eau de baignade.

*piscines publiques et privées, ouvertes à tous ou à un groupe défini de personnes et qui ne sont pas destinées à être utilisées dans un cadre familial, par le propriétaire ou locataire, sa famille et les personnes qu'il invite, et dont l'eau du bassin n'est pas vidangée entre chaque baigneur.



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'eau de la piscine s'évapore surtout la nuit et non le jour ! La nuit, l'air se refroidit et devient moins humide, ainsi l'eau réchauffée le jour s'évapore plus facilement, même si la température extérieure est basse. D'où l'importance de couvrir ses points d'eau la nuit !

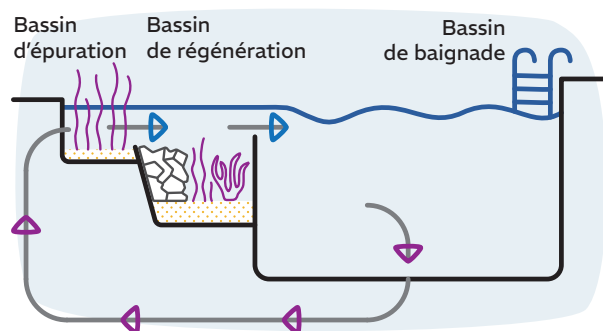


Schéma de fonctionnement d'une piscine naturelle



©Domaine du Taillé



INITIATIVE INSPIRANTE

DOMAINE DU TAILLÉ – VESSEAUX, 07

« Le Domaine du Taillé s'est agrémenté depuis 2011 d'un bassin naturel de baignade de 130 m² purifié par plantes et filtration biologique. Les bassins sont intégrés au paysage avec rochers et végétation locale qui favorisent l'oxygénation de l'eau. L'ensemble offre une baignade saine, écologique et respectueuse de l'environnement. »